

Avis Financier

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND

Les actionnaires du compartiment IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND (le « **Compartiment** ») de la SICAV **AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING**, gérée par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés d'une modification s'agissant de l'alignement sur la taxonomie de l'UE des investissements durables ayant un objectif environnemental.

Actuellement, il n'y a pas d'engagement pour le Compartiment à respecter un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE. A compter du 17 avril 2026, le Compartiment s'engage à ce que les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE représentent au moins 10% de l'actif net.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire du Compartiment est donc modifiée et sera disponible à compter du 17 avril 2026.

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre Compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.